

**Action 2.3 - Poursuivre les travaux sur les aspects juridiques sur la diffusion des données en lien avec le GIS Sol**

**Objectif de l'action et principales tâches**

Le code des relations entre le public et l'administration ainsi que le code de l'environnement incitent à diffuser et à ré-utiliser les données publiques. Cependant, les données liées aux sols sont très souvent géoréférencées et doivent être alors considérées comme des données personnelles. Leur diffusion est donc limitée par la loi informatique et libertés. De plus, certaines productions et notamment les cartes sont assimilées à des œuvres de l'esprit. Elles dépendent alors du code de la propriété intellectuelle qui protège l'auteur et limite leur diffusion et leur réutilisation. Dès lors, toute volonté de diffuser et de réutiliser les données sols collectées dans le cadre des programmes de cartographie des sols nécessite de préalablement déterminer le statut de ces données, en revenant bien souvent à l'origine des données et notamment à leur mode d'acquisition (qui, dans quel(s) but(s), avec quel(s) statut(s) et quel(s) financement(s)). Si de tels diagnostics ont déjà été entrepris au sein du RMT, par différents membres (Voltz *et al.*, 2018), en lien avec la mise en application du règlement général sur la protection des données (RGPD), il apparaît que beaucoup reste encore à faire et à développer. En complément, d'un point de vue plus technique, un format et une ontologie communs devront également être proposés pour homogénéiser les informations diffusées.

Ainsi, dans le cadre de ce nouveau mandat, le RMT se propose de venir en appui du GIS Sol pour :

1. poursuivre l'analyse du statut des données sol en fonction de leur mode d'obtention et des risques liés à leur ouverture. Des travaux en collaboration avec d'autres organismes ou RMT ayant les mêmes questionnements sont envisagés (ex : BRGM);
2. proposer, en fonction de leur statut, des pistes pour ouvrir et diffuser les données (ex : anonymisation, demande d'avis administratif, diffusion de données invariantes sur la nature des sols, mise en place de conventions, formats de diffusion);
3. développer un format de diffusion homogène et minimum avec un vocabulaire commun pour faciliter la circulation et l'utilisation des données (en fonction du statut des données, les choix de diffusions réalisés et donc les formats de données pourront être différents).

Le RMT s'impliquera aux côtés du GIS Sol dans ces travaux qui sont cruciaux pour une meilleure diffusion et donc utilisation des données sol.

Responsable(s) de l'action	C. Le Bas (InfoSol), service juridique de l'INRA
Partenaires du réseau mobilisés	BSA, Maîtres d'ouvrage IGCS, CRA AURA, CNAM, EcoLab, ONF, CDA 45, AgroTransfert,
Projets et partenaires extérieurs associés	Utilisateurs, GIS Sol, BRGM
Publics cibles, bénéficiaires de l'action	Tout utilisateur de données sol, organismes régionaux géographiques
Livrables prévus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide juridique sur les données « sol »</li> <li>• Convention type de mise à disposition des données</li> <li>• Format type et vocabulaire adapté à la forme de diffusion</li> </ul>
Indicateurs de réalisations / objectif cible	4 conventions types produites